

# 15<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981

## 15/22. PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE SUD-OUEST DE LA TASMANIE

CONSIDÉRANT que la Tasmanie du sud-ouest est une des dernières grandes régions naturelles situées dans une zone tempérée du monde. qu'elle figure au Registre des domaines nationaux comme faisant partie du patrimoine national de l'Australie et que le gouvernement de l'Etat de Tasmanie a approuvé son inclusion sur la Liste du patrimoine mondial;

NOTANT que les vallées et les gorges sauvages situées dans la zone des forêts tempérées fraîches et humides du sud-ouest sont l'habitat d'espèces endémiques menacées et renferment des sites archéologiques vieux de plus de 20'000 ans comportant de précieux témoignages de la présence d'Aborigènes en Tasmanie remontant aux tous premiers âges;

RAPPELANT que depuis longtemps l'UICN participe activement à la protection de la Tasmanie du sud-ouest, et que l'Union a entrepris des démarches à diverses reprises, pendant plusieurs années, auprès du gouvernement de Tasmanie pour préserver les zones vierges des dommages environnementaux occasionnés par le développement de la production d'énergie hydro-électrique sur les rivières Gordon et Franklin;

CONSCIENTE ÉGALEMENT que l'UICN a apporté un appui précieux pour le récent établissement par le gouvernement de Tasmanie du parc national de Wild Rivers et la conservation des vallées du bas Gordon et du Franklin;

PRÉOCCUPÉE de ce que la Tasmanie du sud - ouest fait l'objet d'un développement hydro-électrique, minier et forestier depuis 1960, que l'importance pour le monde entier de ce qui reste de la région sera perdue si les propositions de production d'énergie hydro-électrique sont acceptées;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15<sup>e</sup> session:

FÉLICITE le gouvernement de la Tasmanie pour sa déclaration sur le parc national de Wild Rivers;

DEMANDE au gouvernement de Tasmanie d'étendre le statut du parc national et la protection à toute la région encore vierge de Tasmanie du sud-ouest et, en particulier, de s'abstenir de toute proposition visant à construire des barrages sur les rivières Gordon et Franklin; et

DEMANDE au gouvernement fédéral de protéger la zone vierge du sud-ouest contre de nouvelles incursions industrielles d'exploitation hydro-électrique, forestière ou minière et des propositions actuelles de construire des barrages sur le Gordon et le Franklin, afin de créer en Tasmanie une zone d'importance mondiale où la préservation de nature vierge dans des réserves est garantie.